

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TREIZIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(EXTRAORDINAIRE)

(1998-1999)

LE 29 JUIN 1999

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
 TENUE LE 29 JUIN 1999 À 20 h 00
 AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
 À LA PRAIRIE
 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, JOHANE CHEVRIER, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS,
 SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAoust-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-
 KERNEIS, CLAIRE LAVIGNE-LABELLE, SYLVIE PROVOST-HUOT, FRANÇOISE
 THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIER

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON DEROME, ANDRÉ
 DUGAS, JEAN VENDETTE, PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME DANIELLE FAVREAU, représentante du Comité de parents (secondaire)

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint
 MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
 PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
 CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique
 JEAN JOLY, secrétaire général
 JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières
 GÉRARD LACHANCE, directeur du Service de l'information
 MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes
 GILLES PRESSEULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation
 professionnelle

2.00A VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Madame la présidente s'assure que la procédure de convocation d'une séance extraordinaire a été suivie.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(C.C.-0213-06-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 1999

6.02 Correspondance

6.02.01 Madame Johane Chevrier

- 6.02.02 Ministère de l'Éducation du Québec - Bureau de la sous-ministre
- 6.03 Actes du Colloque sur le projet éducatif
- 6.04 École Langlois: Cession
- 6.05 Calendrier des séances proposées - Été 1999
- 6.06 Place de la religion à l'école

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.01 Demandes au M.E.Q. pour de nouvelles options en formation professionnelle: Information

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 1999-2000: Adoption
- 10.02 Taux d'intérêt sur arrérages de taxes: Adoption
- 10.03 Budget des établissements pour 1999-2000: Approbation

17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.00 SECRETARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1er JUIN 1999

- DISPENSE DE LECTURE

(C.C.-0214-06-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 1er juin 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.C.-0215-06-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance du 1er juin 1999 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En suivi au point 7.01 du procès-verbal de la séance du 1er juin, le directeur des Services éducatifs aux jeunes complète l'information relative aux coûts d'inscription afférents.

6.02 CORRESPONDANCE

6.02.01 MADAME JOHANE CHEVRIER

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de la lettre de démission de Madame Johane Chevrier.

6.02.02 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC - BUREAU DE LA SOUS-MINISTRE

Les membres du Conseil des commissaires sont informés de la demande de la sous-ministre, Madame Pauline Champoux-Lesage, concernant un suivi à l'implantation des conseils d'établissement.

6.03 ACTES DU COLLOQUE SUR LE PROJET ÉDUCATIF

Madame Monique Hébert dépose les actes du Colloque de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sur le projet éducatif ayant eu lieu les 23 et 24 avril 1999, à l'école secondaire de la Magdeleine.

ARRIVÉE D'UNE COMMISSAIRE

À 20 h 13, arrivée de Madame Lise Beauchamp-Brisson.

11
mufh

6.04 ÉCOLE LANGLOIS: CESSION

(C.C.-0216-06-99)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a reçu du ministre de l'Éducation l'autorisation concernée de cession,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires consentent à céder à la Corporation Action Sud-Ouest, pour la somme de 1,00 \$, la bâtisse # 867 042, connue comme étant l'école Langlois, sise au 559, rue Frontière, à Hemmingford.

QUE les membres du Conseil des commissaires consentent à créer un droit de superficie en faveur de la Corporation Action Sud-Ouest, selon les termes et conditions de l'acte notarié afférent.

QUE les membres du Conseil des commissaires autorisent la présidente et le directeur général à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, tous les actes requis pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05 CALENDRIER DES SÉANCES PROPOSÉES - ÉTÉ 1999

(C.C.-0217-06-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE les aménagements pratiques du calendrier des séances de l'été 1999 soient retenus conformément au document déposé en annexe sous la cote 6.05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.06 PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE

Le directeur général présente le document de consultation sur la place de la religion à l'école, produit par la Fédération des commissions scolaires du Québec et déposé en annexe sous la cote 6.06.

Comme suite,

(C.C.-0218-06-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

De demander au Ministre de reporter les travaux de la commission parlementaire concernée ainsi que l'échéance de la consultation en cours, de manière à permettre aux commissions scolaires de faire connaître leur position dans des délais raisonnables pour cette période de l'année scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.01 DEMANDES AU M.E.Q. POUR DE NOUVELLES OPTIONS EN FORMATION PROFESSIONNELLE: INFORMATION

Le directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle informe les membres du Conseil des commissaires des demandes adressées au ministère de l'Éducation concernant de nouvelles options en formation professionnelle, à partir du document déposé en annexe sous la cote 8.01.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000: ADOPTION

(C.C.-0219-06-99)

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 1999-2000;

ATTENDU que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 4 994 520 857 \$, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 1999-2000;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

ATTENDU que ce budget respecte les principes, critères et objectifs retenus par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

10.02 TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES DE TAXES: ADOPTION

(C.E.-0220-06-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Claire Lavigne-Labelle

QUE le taux d'intérêt annuel sur les arrérages de taxes soit fixé à 14% pour l'année scolaire 1999-2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS POUR 1999-2000: APPROBATION

(C.E.-0221-06-99)

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit approuver le budget des écoles, des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE le budget respectif de chaque établissement pour 1999-2000 soit approuvé tel que figurant dans le document en deux parties (écoles, centres) déposé en annexe sous la cote 10.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

(C.C.-0222-06-99)

À 20 h 44, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le 29 juin 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la présidente déclare la séance levée.

Micheline St-Fernand
Présidente de la séance

Jean P. L.
Secrétaire général

